





TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

FR0013375334

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+(1)), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Autocall R Semestriel Février 2019 est un titre de créance de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- » **Période de commercialisation** : du 12 décembre 2018 au 28 février 2019. La période de commercialisation peut être close à tout moment. Elle peut également être différente dans le cadre d'une souscription en assurance-vie.
- » Durée d'investissement conseillée: 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- » Éligibilité: contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Autocall R Semestriel Février 2019 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Communication à caractère publicitaire. | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.





EN QUELQUES MOTS

Autocall R Semestriel Février 2019 est un produit financier qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« l'Indice »), indice représentatif du marché actions français. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 5 % par semestre écoulé (soit 10 % par année écoulée), si à une Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.



Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Autocall R Semestriel Février 2019, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28 février 2019 jusqu'à la Date d'échéance (le 14 mars 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 28 février 2019 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES



AVANTAGES

- Du 2º au 19º semestre, si à une Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.
- Du 2º au 19º semestre, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 5%⁽¹⁾ par semestre écoulé, soit 10 % par année écoulée.
- À l'échéance des 20 semestres (soit 10 ans), si Autocall R Semestriel Février 2019 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un gain final de 100 %⁽²⁾, soit 5 % par semestre écoulé.
- À l'échéance 20 semestres (soit 10 ans), si Autocall
 R Semestriel Février 2019 n'a pas été rappelé par
 anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement
 de l'intégralité de son Capital Initial, si le niveau de l'Indice
 est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date
 d'Observation Finale.



INCONVÉNIENTS

- Autocall R Semestriel Février 2019 n'offre pas une garantie de capital investi et présente donc un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation d'Autocall R Semestriel Février 2019 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 5 %⁽¹⁾ par semestre écoulé, soit 10 % par année écoulée.
 L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'Indice est équipondéré et calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.
- Autocall R Semestriel Février 2019 est un instrument de diversification, ne pouvant donc constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- Risque de perte en capital: en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- Risque lié aux marchés de taux: avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- Risque de contrepartie: le client est exposé au risque de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.



(1) Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) maximum de 9,61 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au comptetitres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel net (TRA net) maximum de 8,52 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux), calculé de la Date d'Observation Initiale à la Date de Remboursement Final.

(2) Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) de 7,14 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel net (TRA net) de 6,07 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux), calculé de la Date d'Observation Initiale à la Date de Remboursement Final.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONNEL DÈS LE 2º SEMESTRE

Si à une Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL



Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, Autocall R Semestriel Février 2019 s'arrête automatiquement; sinon, le produit continue.



REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 28 février 2029, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

I CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 14 mars 2029 :

LE CAPITAL INITIAL

UN GAIN FINAL DE 100 %, SOIT 5 % PAR SEMESTRE ÉCOULÉ (SOIT UN TRA BRUT(1) DE 7,14 %) | (SOIT UN TRA NET(2) DE 6,07 %)

I CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 14 mars 2029 :

LE CAPITAL INITIAL

(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ DE 0 %) | (SOIT UN TRA NET⁽²⁾ DE -1,00 %)

■I CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et recoit le 14 mars 2029 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE.

CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ INFÉRIEUR À -4,96 %) | (SOIT UN TRA NET⁽²⁾ INFÉRIEUR À -5,91 %)

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (possible à chaque Date d'Observation Semestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Semestrielle, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et Autocall R Semestriel Février 2019 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Semestrielle.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables), calculé de la Date d'Observation Initiale à la Date de Remboursement Final.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux), calculé de la Date d'Observation Initiale à la Date de Remboursement Final.

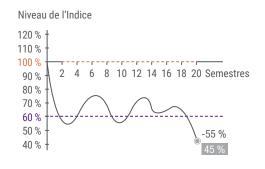
⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un qain de 10 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé (2e semestre).

III USTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

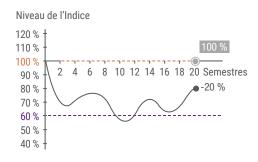
Niveau de l'Indice
 Niveau de remboursement du titre de créance
 Seuil de perte en capital à l'échéance
 Seuil d'activation du mécanisme de remboursement

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40 %)



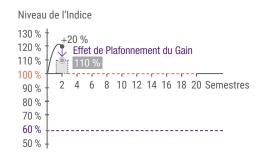
- À chaque Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %): l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 55 %.
 - » Remboursement final: 45 % du Capital Initial
 - » TRA brut⁽¹⁾: -7,64 % (TRA identique à celui de l'Indice⁽³⁾)
 - » TRA net(2): -8,56 %

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (INFÉRIEURE À 40 %)



- À chaque Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 80 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.
 - » Remboursement final: 100 % du Capital Initial
 - » TRA brut⁽¹⁾: 0 % (contre -2,20 % pour l'Indice⁽³⁾)
 - » TRA net⁽²⁾: -1,00 %

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



- À la 1^{re} Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 10 % au titre des semestres écoulées. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain) ; il est remboursé à 110 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.
 - » Remboursement final: 110 % du Capital Initial
 - » TRA brut⁽¹⁾: 9,61 % (contre 19,19 % pour l'Indice⁽³⁾)
 - TRA net(2): 8,52 %

INFORMATION IMPORTANTE

La valorisation d'Autocall R Semestriel Février 2019 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Semestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % ou de 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

- (1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
- (2) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
- $^{(3)}$ TRA sur indice calculé dividendes réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5 % par an et sans frais.



PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice CAC[®] Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40[®] et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20[®]). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance), puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,52 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com/fr/products/indices/ FR0012663334-XPAR), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index ; code ISIN: FR0012663334).



ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Indice CAC® Large 60 EWER -10,06 % 6,22 % 87,04 % Source: Natixis (pour la période 2008), Bloomberg au 2 novembre 2018



LISTE DES 60 VALEURS COMPOSANT L'INDICE

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40®

- AIR LIQUIDE
- AIRRUS GROUP
- ARCELORMITTAL **ATOS**
- AXA **BNP PARIBAS**
- **BOUYGUES**
- CAP GEMINI CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- DASSAULT

- **ESSILOR INTL**
- HERMES INTL
- **KERING**
- ĽORÉAL
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- **ORANGE**
- PERNOD-RICARD
- PSA GROUPE
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT SAFRAN

- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- **SODEXO**
- **STMICROELECTRONICS**
- TECHNIP FMC
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- **VALEO**
 - **VEOLIA ENVIRONNEMENT**
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20®

- AIR FRANCE KLM
- **ALSTOM**
- **ARKEMA**
- **BUREAU VERITAS**
- **EDENRED**
- EDF
- **EIFFAGE**
- **FAURECIA**
- **GECINA GEMALTO NV**

- **SCOR** SES
 - SOLVAY

INGENICO GROUP

KLEPIERRE

NATIXIS

- SUEZ TELEPERFORMANCE
- **THALES** UBISOFT

Source: Bloomberg au 2 novembre 2018

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

製造 ネート 一川 御 地
Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244.
Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Natixis S.A. (S&P: A+/Moody's: A1/Fitch Ratings: A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure le 04/12/2018. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Du 12 décembre 2018 (09H00 CET) au 28 février 2019 (17H00 CET)
Euro (€)
FR0013375334
1 000 €
10 ans
Indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 %
100 % de la Valeur Nominale
12 décembre 2018
28 février 2019
28 février 2020, 28 août 2020, 1 mars 2021, 30 août 2021, 28 février 2022, 29 août 2022, 28 février 2023, 28 août 2023, 28 février 2024, 28 août 2024, 28 février 2025, 28 août 2025, 2 mars 2026, 28 août 2026, 1 mars 2027, 30 août 2027, 28 février 2028, 28 août 2028
13 mars 2020, 11 septembre 2020, 15 mars 2021, 13 septembre 2021, 14 mars 2022, 12 septembre 2022, 14 mars 2023, 11 septembre 2023, 13 mars 2024, 11 septembre 2024, 14 mars 2025, 11 septembre 2026, 15 mars 2026, 13 septembre 2027, 13 mars 2028, 11 septembre 2028
28 février 2029
14 mars 2029, en l'absence de remboursement anticipé
Cours de clôture de l'Indice le 28 février 2019
Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse prévu, le jour de Bourse prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié.
La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com).
Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Quotidienne
Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Euroclear France
Bourse de Luxembourg
La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère publicitaire est établi sous l'entière responsabilité de Natixis qui commercialise le titre de créance Autocall R Semestriel Février 2019.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives d'Autocall R Semestriel Février 2019 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Autocall R Semestriel Février 2019 est (i) éligible pour une souscription en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses supplément successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 10 décembre 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis. com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).



Ingénierie financière, Global Markets 47, quai d'Austerlitz - 75013 Paris, France VenteGP@natixis.com www.cib.natixis.com





AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

NATIXIS

Société Anonyme au capital de 5 040 461 747,20 euros Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France -RCS Paris n°542 044 524



